

Article 21 du Règlement

Cependant, notre engagement ne s'arrête pas là. Nous voulons, justement, continuer cet engagement et il y aura, au cours des prochaines semaines qui suivront, des annonces à cet effet.

M. le vice-président: A l'ordre! Je regrette d'interrompre le ministre.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.

[Traduction]

M. le Président: A l'ordre. A la demande de l'opposition officielle, la présentation d'un nouveau député aura lieu après les déclarations aux termes de l'article 21 du Règlement. La Chambre conviendra, je l'espère, que compte tenu des circonstances, les déclarations des députés dureront quinze bonnes minutes et seront suivies de la période des questions de durée normale, après l'interruption constituée par la présentation du nouveau député.

Des voix: D'accord.

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Français]

LE PARTI LIBÉRAL**LE RÉSULTAT D'UN SONDAGE D'OPINION**

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Monsieur le Président, aujourd'hui c'est un grand jour puisque ce matin dans les journaux, le sondage Gallup démontre clairement la chute libre du gouvernement progressiste conservateur et la remontée du parti libéral.

Deuxièmement, c'est un grand jour parce que, aujourd'hui, tantôt, nous allons accueillir le résultat de l'élection dans Saint-Maurice, notre collègue M. Grondin. Et, monsieur le Président, je pense que le message d'aujourd'hui est très clair à l'endroit du gouvernement progressiste conservateur et du très honorable premier ministre (M. Mulroney). C'est que la population canadienne et principalement les Québécois ont hâte de se débarrasser de la «gang» des conservateurs.

• (1405)

[Traduction]

LES AFFAIRES INDIENNES**L'ADMINISTRATION DU MINISTÈRE AU MANITOBA**

M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur): Monsieur le Président, la démission cette semaine du directeur des finances pour la région du Manitoba du ministère des Affaires indiennes a contribué à faire un peu plus de lumière sur l'impossible fouillis administratif qui existe au sein de ce ministère.

Que tous les députés sachent que dans bien des domaines—l'enseignement, le bien-être des enfants, et l'administration locale—les Indiens du Manitoba ont été des précurseurs en matière d'autonomie politique. Toutefois, ils se font constamment mettre des bâtons dans les roues par un ministère qui ne veut pas abandonner ses prérogatives et qui veut continuer à les surveiller, les dominer et les contrôler. Ce qui est encore plus grave, c'est que les crédits que le Parlement libère pour les Indiens ne leur parviennent pas de la façon dont la Chambre le souhaite.

Un ministère inefficace et mal administré absorbe une énorme partie de ces fonds et en dispose à son gré, au mépris total du Parlement et du ministre lui-même. Il est de notre devoir en tant que députés de révéler ces faits et d'exiger que le gouvernement fédéral établisse de nouvelles relations avec les Indiens du Canada.

* * *

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES**LES BÉNÉVOLES QUI PARTICIPENT AUX CAMPAGNES ÉLECTORALES—L'INTERDICTION DE SE RENDRE DANS LES BASES MILITAIRES**

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le Président, il est honteux que le nouveau ministre de la Défense nationale (M. Beatty) poursuive la politique de son gouvernement qui est de faire des membres des forces armées et de leur famille des citoyens de second ordre. Dans le cas présent, il est interdit aux bénévoles qui participent aux campagnes électorales provinciales de se rendre dans les bases militaires. C'est ridicule.

Les personnes vivant dans les bases sont concernées par les initiatives des gouvernements provinciaux. Elles ont le droit d'élire un gouvernement provincial de leur choix. Elles devraient être autorisées à recevoir des renseignements, afin de pouvoir faire un choix éclairé et intelligent lors du scrutin.

Personne ne propose aux forces armées de participer à un sinistre complot. Les partis politiques demandent simplement à ceux qui vivent dans des bases militaires d'exercer leur droit constitutionnel et de faire un choix à l'occasion d'élections démocratiques. Même l'ancien ministre associé de la Défense nationale ne pouvait pas justifier l'interdiction faite aux candidats de se rendre dans les bases militaires. Il avouait: «On ne peut guère trouver une raison pour justifier actuellement cette interdiction qui frappe les bases militaires».